

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SEANCE DU 07 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois le sept mars à **dix-neuf heures et quinze minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire de Vonnas.

PRESENTS :

Alain GIVORD	Jean-François CARJOT	Jean-Louis GIVORD
Claude RABUEL	Françoise BERTHOUD	Michèle LAURENT
René TRONCY	Serge DUMARAIS	Nadine TRONCY
Guy GABILLET	Marie-Françoise PERROUD	Cécile NIZET
Catherine MIGNOT	Cédric GREGOIRE	Sébastien LEQUEUX
Ufuk YUKSEL	Karine THIBERT	Christian RAVOUX
Caroline TROUILLOUX		

Absent(e) excusé(e) : Alexandre **DESRAYAUD**, Nathalie **DUCLOS**, Françoise **DUBOIS**, Elodie **DESMARIS**

Pouvoirs : Elodie **DESMARIS** donne pouvoir à Alain **GIVORD**, Françoise **DUBOIS** donne pouvoir à Cécile **NIZET**, Nathalie **DUCLOS** donne pouvoir à Françoise **BERTHOUD**

Secrétaire de séance : Claude **RABUEL**

Date de la convocation : le 28 février 2023

Membres en exercice : 23

Ouverture de la séance à 19h15

Adoption du compte rendu du 7 février 2023.

Adopté à l'unanimité

√ *Rapporteur Françoise BERTHOUD*

1- Fête du court métrage présenté par Lucas Manificat

Lucas Magnificat, responsable de la Médiathèque présente le projet « Fête du court métrage » qui se déroulera les 15 et 16 Mars prochain. Les programmes présentés s'adressent à tous mais avec des séances destinées plus particulièrement aux collégiens le mercredi matin et aux écoles primaires et maternelles de Vonnas le jeudi 16 ;

2- Modifications des tarifs et du règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Vonnas

Madame Françoise BERTHOUD, Maire Adjoint, propose d'actualiser le règlement intérieur et notamment les jours et horaires d'ouvertures et les conditions de remplacement en cas de pertes ou d'endommagement des DVD.

Il est proposé les modifications suivantes :

1. Jours et horaires d'ouverture au public :

- Mercredi : 09h - 11h et 15h - 18h
- Jeudi : 10h - 12h
- Samedi : 10h - 12h

En période de vacances scolaires, la Médiathèque est fermée le jeudi.

2. Conditions de restitution en cas de pertes ou d'endommagement des DVD

« En cas de perte ou de détérioration grave d'un DVD, la Médiathèque assure son remplacement à l'identique et facture à l'emprunteur la somme forfaitaire de 60€ par l'émission d'un titre de recette. »

Il est proposé de modifier le règlement intérieur en ce sens. Les tarifs et conditions d'emprunt restent inchangés.

Pour rappel, ils sont de :

Adultes résidents de la commune (Vonnas) : 5€ par personne et par an.

Adultes non-résidents de la commune (commune extérieure) : 10€ par personne et par an.

L'inscription et l'emprunt de documents sont gratuits pour :

- les moins de 18 ans (avec autorisation parentale),
- les étudiants,
- les personnes en recherche d'emploi (avec justificatif),
- les bénéficiaires de minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Solidarité Spécifique et Allocation Personnalisée à l'Autonomie) (avec justificatif),
- les professionnels de la petite enfance, les enseignants et éducateurs ainsi que tous professionnels, associations ou services de collectivité favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture (avec justificatif).
- le personnel de la Médiathèque de Vonnas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE ainsi les horaires :

- Mercredi : 09h - 11h et 15h - 18h
- jeudi : 10h - 12h
- Samedi : 10h - 12h

MODIFIE les conditions de remplacement des DVD :

PRECISE que le règlement nouvellement rédigé est annexé à la présente

DIT qu'il restera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne modifier cette dernière

Adopté à l'unanimité

✓ **Rapporteur Alain GIVORD**

Compte administratif budget général

Le Maire informe en préambule qu'il pensait pouvoir faire valider les comptes administratifs et comptes de gestion lors de ce conseil municipal de mars. Malheureusement, ceux-ci ne nous sont pas parvenus. Il précise cependant qu'au vu des échanges avec le centre de gestion, il y a bien concordance entre les 2 comptes qui sera à confirmer et valider lors du prochain conseil.

Les documents financiers présentés lors de ce conseil sont joints en annexe du Compte Rendu.

En fonctionnement, les dépenses et recettes réalisées sont conformes au budget. Sur le plan dépenses, à noter :

- Un écart « positif » de 36000€ lié principalement à une moindre dépense sur le compte énergie électricité ;
- Une augmentation du poste personnel lié à l'augmentation de la valeur du point et à des remplacements suite à des arrêts de travail mais compensés en recettes par ailleurs par des remboursements par le contrat prévoyance ;
- Le Maire précise également que cette année a permis d'absorber 230 000€ pour financer la dette camping cumulée depuis de nombreuses années et après 3 années d'efforts significatifs, nous allons enfin arriver au terme de l'année 2023 à une situation normale ;
- Enfin, à la lecture d'une vue d'ensemble, le montant des recettes s'élève à 3 560 095€ et les dépenses à 2 822 297€ ce qui dégage un résultat positif de l'ordre de 700 000€ pour les investissements 2023.

Pour la section investissements, à noter que l'ensemble des opérations budgétées ont été soit réalisées soit sont engagées ce qui est très satisfaisant. Le financement a été assuré en partie par un emprunt de 390 000€ souscrit à des conditions très intéressantes.

Les perspectives budgétaires 2023

Le Maire annonce un budget de fonctionnement à la hausse de 5 à 8%. Les principales raisons de cette augmentation sont une augmentation du point d'indice, les recrutements à venir, l'augmentation de l'énergie, l'inflation.

Les grandes lignes consacrées à l'investissement seront :

- Voirie – réseaux avec projet principal l'Avenue des sports ;
- Médiathèque : mission de maîtrise d'œuvre ;
- Eclairage Public et Energie ;
- Ecole : matériels

Compte administratif camping

Jean François Carjot, Maire adjoint en charge du dossier présente les comptes administratifs du camping.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 126 591€ et les recettes à 94 679€ pour un déficit constaté à hauteur d'environ 32 000€. Le budget dépenses a été maîtrisé et les recettes attendues notamment sur la partie snack sont inférieures à ce qui était attendu.

Pour l'investissement, à noter que nous avons dû réaliser des travaux pour consolider la terrasse du logement. Ce sont des dépenses d'entretien normales du site.

Pour 2023, Jean François Carjot souligne que l'on va pouvoir enfin résorber le déficit cumulé non mandaté au fil des années et que, si la maîtrise des dépenses reste un élément clé, il faudra sans doute prévoir des investissements notamment pour le locatif afin de développer notre chiffre d'affaires.

3- Autorisation d'engager les procédures administratives et techniques pour la mise en place du dispositif du recueil de titre.

Monsieur Alain GIVORD, maire, rappelle que le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour que la commune de Vonnas soit dotée d'un dispositif de recueil de titres (CNI et passeport). L'Etat ayant validé la candidature de la commune, il convient désormais de conclure une convention pour définir les modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune.

Ces cartes permettent aux agents habilités des collectivités territoriales de s'authentifier et de signer électroniquement les documents nécessaires à la délivrance des cartes d'identité et passeports aux usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et agir pour la mise en œuvre de cette dernière.

Adopté à l'unanimité

✓ **Rapporteur Claude RABUEL**

4- Informations : Nettoyage de printemps 2023

Claude Rabuel rappelle que la municipalité organise une matinée nettoyage de printemps le 18 mars et invite l'ensemble du Conseil Municipal à participer.

Il précise que le SMIDOM fournira des pinces.

5- Informations : Arrêté sécheresse

Claude Rabuel souhaite sensibiliser l'ensemble de la population à la problématique du manque d'eau en donnant les grandes lignes de l'arrêté sécheresse. Il précise que nous sommes actuellement en situation d'alerte renforcée mais qu'il est possible que la Préfète durcisse encore cette situation en nous plaçant en situation de crise ; Jean Louis Givord, adjoint représentant la commune au syndicat d'eau potable conforte ce propos évoquant que ce point a été abordé lors du dernier conseil syndical et abonde pleinement dans l'information donnée par Claude Rabuel.

Le maire complète en précisant qu'inscrire ce point à l'ordre du jour, c'est démontrer pour ceux qui en douteraient encore de l'urgence de la problématique du réchauffement climatique qui est dès maintenant une réalité avec toutes les conséquences que cela génère.

Information

Arrêté de sécheresse



Sécheresse dans l'Ain – Mesures de restriction à respecter sur le territoire de l'Ain hors axe Saône

ALERTE

Usages domestiques

- Interdiction d'arroser les massifs fleuris et les plantes en pot de 11h à 18h
- Interdiction d'arroser les espaces verts et les pelouses. Autorisation pour les arbres et arbustes plantés au plus tard depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 18h à 21h)
- Interdiction d'arroser les jardins potagers de 11h à 18h
- Interdiction de remplir les piscines privées et les baignoires (> 1m³) sur réserve à titre de permis remplissage sous condition
- Interdiction de laver les cours et les façades (sauf travaux préparatoires à un rassemblement)
- Interdiction de laver les véhicules à domicile
- Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert
- Ouvrages hydrauliques interdiction de fonctionnement par écluses
- Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales n'est pas concernée par ces restrictions

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État - www.ain.gouv.fr

✓ Rapporteur Jean François CARJOT

6- Point urbanisme

DÉCLARATION PRÉALABLE

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP00145723D0007	03/02/2023	MORIN Olivier	375 Avenue de la Gare	création de fenêtre de toit
DP00145723D0008	03/02/2023	SOMBARDIER Bruno	341 Chemin des Gardes	création d'une piscine
DP00145723D0009	09/02/2023	TABOULET Chrystelle	133 Rue des Hirondelles	création d'un abri ouvert en extension de l'habitation
DP00145723D0010	13/02/2023	PEYRASSE Estelle	186 Chemin du Grand Taillis	réfection de toiture
DP00145723D0011	14/02/2023	MOULLÉ Mathilde	158 Rue des Sorbiers	installation d'une clôture
DP00145723D0012	20/02/2023	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	Rue du Vernay	installation d'un abri à vélo
DP00145723D0013	20/02/2023	TASPINAR Saban	96 Route de Biziat	création d'une terrasse
DP00145723D0014	22/02/2023	BERNIGAUD ANSELME	171 Route du moulin Burel	création de fenêtre de toit
DP00145723D0015	27/02/2023	CHAPELAN mylène	285 chemin du Grand Taillis	réfection de toiture
DP00145723D0016	23/02/2023	DURAND Emilie	46 Rue du 12 Juin 1944	modification d'ouvertures en façade
DP00145723D0017	28/02/2023	DREYFUS Camille	214 Route de Mezeriat	division parcellaire

Permis de construire

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC00145723D0002	06/02/2023	BODART Vincent	Rue des Pommiers 01540 Vonnas	construction d'une maison individuelle

7- Personnel : recrutement services techniques suite départ retraite

Jean François Carjot informe le Conseil Municipal du recrutement en cours pour remplacer un agent des services techniques qui fait valoir son départ à la retraite en date du 1^{er} avril 2023. Un recrutement par mutation est en cours ; il reste à finaliser la date d'arrivée de l'agent

8- Informations : Cérémonie du 19 mars 2023

Jean François Carjot informe le Conseil Municipal du déroulement des cérémonies du 19 mars qui auront lieu cette année sur Vonnas. Il invite l'ensemble du Conseil Municipal à la cérémonie officielle aux monuments aux morts à 17H 15 qui sera suivi par un vin d'honneur offert et servi par la municipalité. Il sollicite et remercie par avance tous ceux qui aideront au bon déroulement de cette journée

Fin de séance 20h33

Alain GIVORD
Maire de Vonnas

Claude RABUEL
Secrétaire de Séance